



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carte du combattant

Question écrite n° 54609

Texte de la question

M. Philippe Martin attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la demande des anciens combattants et résistants du ministère de l'intérieur relative à l'action de la police nationale dans la guerre d'Algérie. En dépit de leur rôle actif durant ce conflit, un nombre important de policiers ne bénéficient pas de la carte du combattant, faute de pouvoir prouver une action de feu ou de combat, alors qu'ils sont titulaires de la médaille commémorative des opérations de maintien de l'ordre et du titre de reconnaissance de la nation. Le remède à cette situation paradoxale serait de considérer que la police était une unité combattante engagée dans la guerre d'Algérie. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser la suite qu'il entend réserver à cette revendication.

Texte de la réponse

L'attention du secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants a été appelée sur la situation des personnels de police ayant servi en Afrique du Nord pendant les conflits qui s'y sont déroulés. Deux catégories peuvent en effet être distinguées : celle des personnels des compagnies républicaines de sécurité (CRS) engagés en Algérie à partir de 1961 dans le maintien de l'ordre face aux troubles provoqués par la contestation de la politique d'auto-détermination et celle des personnels de la police métropolitaine envoyés en renfort. Dans le premier cas, l'absence d'archives ne permet pas de déterminer les périodes durant lesquelles ces compagnies peuvent être reconnues « unités combattantes ». Dans le second, la durée des séjours atteint rarement les douze mois requis par les dispositions adoptées dans la loi de finances pour 2000 alors même que les risques assumés ont été manifestement importants. Ce dossier fait actuellement l'objet d'un examen afin de rechercher les possibilités d'adaptation des critères d'attribution de la carte du combattant à ces personnels.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54609

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 décembre 2000, page 6788

Réponse publiée le : 15 janvier 2001, page 281